



## RÉSERVE CITOYENNE n.f.

Ensemble de réservistes volontaires et bénévoles venant en appui des établissements scolaires publics et privés pour mener la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République.  
*Bénévoles d'associations, étudiants, retraités, salariés, etc.*

### ? Comment puis-je faire appel à un réserviste dans le cadre scolaire ?



**i** Les interventions des réservistes dans le cadre scolaire sont sous l'entière responsabilité et la surveillance permanente de l'enseignant ou du personnel éducatif.

**1.** Seul ou dans le cadre d'une démarche collective, **vous avez besoin d'intervenants extérieurs pour illustrer un thème précis** : citoyenneté, laïcité, égalité filles-garçons, lutte contre la discrimination, le racisme, l'antisémitisme, le harcèlement, monde professionnel, médias et information, etc.

#### À quelle occasion solliciter un réserviste ?

- Projet de classe
- Journées portes ouvertes
- CVL/CVC
- Tout projet porté par la communauté éducative
- Forum des métiers

**2.** Vous consultez via le **portail Arena** la liste et le profil des réservistes de votre département.



**3.** Vous **contactez directement le(s) réserviste(s)** avec l'accord de votre chef d'établissement ou de votre directeur d'école, pour convenir ensemble des modalités de l'intervention.

### ? Comment puis-je faire appel à un réserviste dans le cadre périscolaire ?



**i** Les collectivités territoriales sont garantes des activités périscolaires qu'elles organisent.

**1.** Les collectivités territoriales ou EPCI compétents peuvent solliciter les services académiques pour faire intervenir un réserviste.



**2.** À l'inverse, si un réserviste souhaite intervenir sur le temps périscolaire, le référent académique en informe la collectivité ou l'EPCI en lien avec les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale.